

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 2022

Nombre de membres

en exercice	38
présents	28
absents ayant donné pouvoir ou procuration	8
Absents	2
Votants	36
Pour	36
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

31 août 2022

Date d'affichage

09 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept septembre, à dix-sept heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Antoine OTTAVI, Marie MONTI FOULLERON, Ange PIERI, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Xavier LUCIANI, Dominique FRATICELLI, Ghjuvan Santu LE MAO, Jacques BARTOLI, André ROCCHI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Agnulina ANDREANI, Sébastien GUIDICELLI, Lisa FRANCISCI, Esteban SALDANA, Philippe VITTORI, Jean Noël PROFIZI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI, Stella MORACCHINI, Philippe GIOVANNI.

Suppléés : François BENEDETTI par Louis VINCENTI, Jean Noël GUIDICI par Guillaume SANTONI.

Absents ayants donné pouvoir : Marion PAOLINI à Francis GIUDICI, Philippe SUSINI à Angèle MANFREDI, Julien PAOLINI à Lisa FRANCISCI, Dominique VILLARD ANGELI à Ghjuvan Santu LE MAO, Muriele ELEGANTINI à Anne Marie CHIODI, Jean Jacques FRATICELLI à Christian PAOLI, Guy MOULIN à François TIBERI, Josette FERRARI à Stella MORACCHINI.

Absents : Marie Félicia CRISTOFARI, Don Marc ALBERTINI.

Secrétaire de séance : Lisa FRANCISCI

Délibération n°3422 Objet : Fonctionnement 2022 pour l'animation du programme Leader

Le territoire de la Corse Orientale est lauréat du programme Leader depuis avril 2016. La communauté de communes Fium'Orbu Castellu est la structure support de l'animation, la gestion administrative et financière du programme.

Il convient aujourd'hui de valider le plan de financement pour l'animation et de gestion du programme Leader pour l'année 2022.

Le Président propose la délibération suivante :

Le conseil communautaire approuve le projet portant sur l'animation et la gestion du programme LEADER pour un montant de **91 357,50€ TTC**. Il comprend les frais de personnel et de déplacement ainsi que les frais inhérents à l'animation du réseau Ecotourisme Corse Orientale.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Feader (80% sur les dépenses éligibles du projet) : **73 086,75 €**
- Collectivité de Corse (10% sur les dépenses éligibles du projet) : **9 135,75€**
- Communauté de Communes (10% sur les dépenses éligibles du projet) : **9 135,75€**

Le conseil communautaire assure avoir les ressources budgétaires pour assumer les dépenses induites par le projet, remboursables par les fonds sollicités dans les conditions prévues au PDRC.

Après débat, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Adopte** le plan de financement ;
- **Valide** la proposition de délibération
- **Autorise** Monsieur le président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération

**Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le Président, Francis GIUDICI**

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous
Préfecture le

le Président Francis GIUDICI